



Travailleur saisonnier victime vol ordinateur portable

Par Amber

Bonjour,
Notre fils est actuellement en travailleur saisonnier en restauration en montagne, logé en colocations dans le bâtiment du restaurant d'en bas. En janvier un des salariés a été licencié et lors de son départ il a volé des ordinateurs des salariés de la colocation... Une plainte a été déposée mais l'ancien salarié nie et ne rend pas les ordinateurs... Comment notre fils peut-il être dédommagé ?
Merci pour votre aide...
Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Cette colocation était un dortoir ? Ou bien chacun avait sa chambre ?
Y avait-il une clé ? L'ordinateur était-il sous clé ? Y a-t-il eu effraction ?
Votre fils a-t-il porté plainte pour le vol ?

Le voleur présumé a-t-il été arrêté ? Les ordinateurs ont-ils été trouvés chez lui ? C'est uniquement dans ce dernier cas que votre fils a une chance de récupérer son ordinateur.

Par Amber

Bonjour,
ils ont chacun leur chambre ou chambre à deux, les portes ne sont pas fermées à clé, il n'y a pas eu effraction, mais vol quand même... une plainte a été déposée mais je ne pense pas qu'il y ai eu de perquisition... et le voleur nie...mais ne vient pas chercher son solde de tout compte... et ça en reste là... sans que rien ne bouge...

Par Isadore

Bonjour
Votre fils peut toujours se porter partie civile. S'il n'a pas de preuves de ses accusations, il ne peut guère qu'attendre la fin de l'enquête. L'accusé nie, il n'a pas à prouver son innocence.

Par yapasdequoi

Sans effraction, il a peu de chances de faire valoir un vol.
L'assureur ne couvrira pas.
Il n'y a que si les objets volés sont retrouvés chez le voleur qu'il aurait une chance de retrouver son bien.

Pour le futur : un objet de valeur devrait être conservé sous clé et couvert par une assurance. La confiance entre humains a des limites...

Par Amber

Oui malheureusement, il y a peu de chance que cela aboutisse dans le bon sens...
Mercii beaucoup de vos réponse !!

Bonne continuation

Par yapasdequoi

Votre fils doit comprendre comment se protéger et ne pas trop faire confiance.

Ranger ses affaires de valeur sous clé est un bon réflexe.

Il existe aussi des anti-vols pour ordinateurs portables (comme pour les vélos...) ce qui limite (sans exclure) les vols dans les endroits partagés.

Par Amber

ah mercii pour l'info, je ne connaissait pas les antivols pour PC...

Par yapasdequoi

C'est des équipements assez peu chers, à code ou à clé.

Et qu'il peut se faire payer par l'employeur si le PC est à usage professionnel.